

Le podium du 9ème Concours national de la Meilleure Baguette de Tradition Française

La 9ème édition de ce concours incontournable de la profession s'est déroulée sur le Parvis de Notre-Dame de Paris du 15 au 17 mai. 21 candidats se sont disputés le titre et ont réalisé une série de baguettes, évaluées par un jury de professionnels et de personnalités.

Le 17 mai, les résultats ont été proclamés :

- 1e - Ludovic DESOEUVRES de Château-Thierry (Hauts-de-France)
- 2e - Florian PETIT-GREGOIRE de Chavagnes-en-Paillers (Pays de la Loire)
- 3e - Guillaume BETON d'Alixan (Auvergne-Rhône-Alpes)

Loïc LACENE, Estebann PIRES et Maxime SERIN sont 4ème ex-aequo.



Les résultats de la 27e session Un des Meilleurs Ouvriers de France - Boulangerie

Pour cette 27e promotion, les lauréats Classe Boulangerie conduisant à la certification diplômante "Un des Meilleurs Ouvriers de France" sont :

- Alex LAUMAIN, chef boulanger à la Maison Lameloise (3 étoiles Michelin) et récompensé lors du récent Best Of Mondial du Pain 2023 à Tokyo ;
- Aurélien LE MOUILLOUR, formateur à l'INBP ;
- Rodolph COUSTON, boulanger conseil et professeur au CFA Saint-Roch d'Avignon ;
- Valentin LEVRARD, enseignant au Lycée François Rabelais d'Ifs et titré Champion d'Europe de Boulangerie.

Ils recevront leur titre de manière officielle, avec le diplôme et la médaille associés, lors de la cérémonie du 20 juin à la Sorbonne à Paris.



Café Croissant : la Web TV mensuelle de la CNBPF

L'émission de mai est disponible [ici](#) !

Pour rappel, Café Croissant est la Web TV dédiée à la boulangerie-pâtisserie. Reportages, interviews, conseils... permettent d'en savoir plus sur la profession, son actualité et ses enjeux.

Chaque mois, retrouvez votre émission Café Croissant sur la chaîne YouTube de la CNBPF.



La Fête du Pain continue !

La 26e édition s'est tenue du 13 au 21 mai. Toutefois, la fête continue dans certains départements avec des animations organisées par les fédérations locales et régionales des artisans boulangers.

Pour les connaître, consultez régulièrement la page Facebook de la CNBPF [@ConfédérationBoulangerie](#) ou contactez votre groupement départemental. Vous trouverez leurs coordonnées [ici](#)



La journée de solidarité en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées

La journée de solidarité désigne une journée de travail supplémentaire par an, non rémunérée, finançant des actions en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées.

Cette journée est une contribution « solidarité autonomie » pour les employeurs dont l'organisation est laissée à leur libre choix et peut être accomplie :

- soit le lundi de Pentecôte ;
- soit par le travail d'un jour férié auparavant chômé (hors 1er mai) ;
- soit par le travail d'un jour de repos accordé au titre de l'accord collectif conclu en application de l'article L. 3121-44 du code du travail ;
- soit toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées en application de dispositions conventionnelles ou des modalités d'organisation des entreprises.



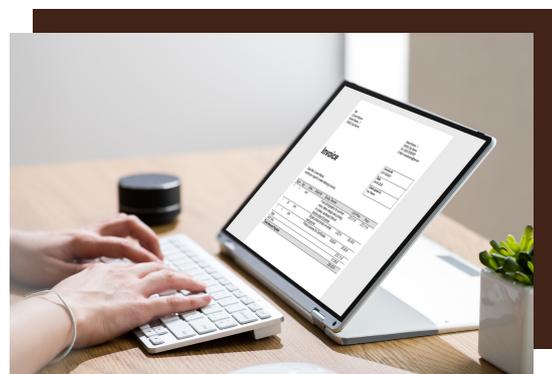
La facturation électronique

A compter du 1er juillet 2024, les entreprises recevront leurs factures au format électronique, via une plateforme. Ainsi, les boulangeries doivent choisir avant cette date, une plateforme pour recevoir les factures de fournisseurs.

A compter du 1er juillet 2026, elles devront émettre leurs factures au format électronique.

En outre, les entreprises devront également transmettre à l'administration leurs données (e-reporting) de paiement, selon le même calendrier.

Pour plus de précisions, la DGFIP a mis en place une **FAQ** ainsi que des **fiches pédagogiques** à destination des TPE/PME.



Le régime frais de santé des TNS et de vos ayants droit

En tant que dirigeant d'une entreprise de la boulangerie artisanale, vous avez la possibilité de souscrire un contrat frais de santé qui vous est dédié.

L'adhésion à ce contrat, géré par AG2R LA MONDIALE et assuré par la Mutuelle d'Assurance de la Boulangerie (MAB), vous permet de bénéficier d'une couverture performante adaptée à votre profession :

- jusqu'à 3 implants remboursés par an soit 1 500 € par implant y compris le pilier
- prothèse dentaire jusqu'à 516 €
- aide auditive jusqu'à 1 300 € par oreille + BR

Retrouvez toutes les informations sur le site **AG2R LA MONDIALE**

